

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 25 Janvier 2023
	Délibération N° : 20230125-01
OBJET : AUTORISATION AU MAIRE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'ÉTAT [au titre du Fonds Vert-Recyclage Foncier] POUR L'ACQUISITION FONCIÈRE DE 3 BATIMENTS DE L'ANCIEN CENTRE DE VAL PRÉ VERT	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt-trois, le 25 du mois de Janvier le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 18/01/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – LACROIX Charles – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES – Dominique LEPAS – Chrystelle CERUTTI.

POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 10

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 20220509-05 du 9 mai 2022 et n° 20221018-08 du 18 octobre 2022 décidant de l'acquisition par la Commune d'une partie des bâtiments de l'ancienne Maison d'enfants dite de Val Pré Vert (Bât. Myrtilles ; Chamois , Le Kiosque) et des parcelles attenantes formant l'ilot de propriété cadastrée en section AC, parcelles 457, 458, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 518, 519, 520, 521, 522, 523 et 675, pour un montant total de 300 000 €.

Le Maire explique que le « Fonds Vert » annoncé pour 2023 par le Gouvernement est organisé autour « trois axes » :

- ▶ **Axe 1** : Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires :
 - *Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;*
 - *Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets ;*
 - *Renouvellement de l'éclairage public.. ;*
- ▶ **Axe 2** : L'adaptation des territoires au changement climatique :
 - *Prévention des inondations ;*
 - *Adaptation aux risques émergents en montagne ;*
 - *Prévention des risques cycloniques ;*
 - *Prévention d'incendies de forêts ;*
 - *Adaptation au recul du trait de côte ;*
 - *Renaturation des villes ;*
- ▶ **Axe 3** : L'amélioration du cadre de vie
 - *Appui à la mise en place des ZFE-m (Zones à faibles émissions mobilité) ;*
 - *Recyclage des friches ;*
 - *Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 ;*
 - *Soutien au développement du covoiturage.*

Le Maire précise que l'acquisition foncière des 3 bâtiments du Centre de Val Pré Vert entre dans le cadre des projets de « recyclage d'une friche » et pourrait être éligible au Fonds Vert.

En effet, les bâtiments sont abandonnés depuis de nombreuses années et leur réhabilitation permettra la création de logements sociaux, de logements saisonniers, le transfert des bâtiments administratifs de la Mairie et la création de locaux pour le tissu associatif.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Acquisition des 3 bâtiments de Val Pré Vert (<i>Myrtilles, Chamois, Le Kiosque</i>)	300 000,00 € HT	Etat (Fonds Vert – Axe 3) [80 %]	262 800,00 € HT
Frais notariés	28 500,00 € HT	Commune [20 %]	65 700,00 € HT
Montant total	328 500,00 € HT	Montant total	328 500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 10 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-avant,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert « Recyclage foncier », pour l'acquisition foncière des 3 bâtiments (*Myrtilles, Chamois, Le Kiosque*) de l'ancienne Maison d'Enfants dite de Val Pré Vert.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.